

Prime d'installation

pour les assistant(e)s maternel(le)s nouvellement agréé(e)s

8, avenue du Six-Juin - CS 20001 - 14023 CAEN cedex 9

Service Logement habitat et aides financières aux familles

02 31 30 90 30

Objectifs de la Caisse d'allocations familiales

- Aider les assistant(e)s maternel(le)s à acquérir du matériel de puériculture et de sécurité nécessaire à leur installation.

Conditions d'octroi de la prime d'installation

- Être assistant(e) maternel(le) agréé(e) pour la première fois (indépendant(e) à domicile ou en regroupement).
- Avoir suivi la 1^{ère} formation obligatoire de l'agrément (ou avoir une dispense validée par les services compétents).
- Avoir exercé au moins deux mois son activité d'assistant(e) maternel(le).
- Accepter la charte d'engagements réciproques avec la Caf.
- Ne pas avoir bénéficié de cette prime dans un autre département.
- S'engager à rester assistant(e) maternel(le) un minimum de trois ans.
- Respecter une tarification aux familles limitée à 5 Smic horaire/jour.
- Ne pas être assistant(e) maternel(le) en crèche familiale ou en micro-crèche.
- **Transmettre l'ensemble des éléments nécessaires à l'obtention de la prime dans un délai d'un an à compter de la date d'agrément.**
- S'engager à s'inscrire sur mon-enfant.fr

Montant de la prime

- 300 euros pour les assistant(e)s maternel(le)s exerçant sur une commune en zone non prioritaire.
- 600 euros pour les assistant(e)s maternel(le)s exerçant sur une commune en zone prioritaire.

Comment faire pour obtenir la prime ?

Vous devez **dans un premier temps** nous adresser :

- Un courrier précisant :
 - qu'il s'agit d'un premier agrément,
 - la date de début d'activité.
- Une copie de l'agrément.
- Une copie de l'attestation au titre de la première formation obligatoire précisant les dates, le contenu de la formation et le suivi de la formation PSC1.
- Une copie des bulletins de salaires au titre des deux premiers mois d'activité.
- Pour les assistantes maternelles en Mam : joindre une copie du projet de fonctionnement de la Mam et la fiche d'inscription de la Mam à mon-enfant.fr

En retour, si vous remplissez les conditions de base, nous vous adresserons une demande à compléter, deux chartes à parapher et le coupon d'inscription à mon-enfant.fr.